



F3SCT Nationale de l'INRAE

Réunion du 16 avril 2026

Déclaration liminaire des représentant.es CGT

La CGT-INRAE souhaite, à travers cette déclaration liminaire, attirer l'attention de l'administration sur plusieurs situations préoccupantes :

1. Dispositif de signalement des discriminations et VSS - Allodiscrim

Allodiscrim est censé être un dispositif d'écoute. Pour certains agents, c'est devenu **Allodiscrim... Allodéprime**. Parmi les retours que nous avons reçus, le cas d'une agente en souffrance qui a été renvoyée à sa situation, minimisée, maltraitée dans ses propos. Elle a raccroché en pleurs. Ce n'est pas acceptable. Ce dispositif est censé apporter écoute, empathie et protection. En l'espèce, cela n'a visiblement pas été le cas. Le remède ne doit pas être pire que le mal.

Au-delà de ce premier point, c'est aussi le fonctionnement de certaines instances qui pose question.

2. Conseil médical de l'INRAE : re-dysfonctionnements, c'est reparti !

Le 30 mars dernier, la CGT a adressé un courrier à la Direction générale pour signaler de nouveaux dysfonctionnements du Conseil médical, courrier resté à ce jour sans réponse. Nous constatons que l'administration et les membres du conseil médical ne respectent pas les règles définies dans le **Vademecum** élaboré en **décembre 2024** à leur initiative, en lien avec les représentants du personnel. Les représentants du personnel siègent de nouveau sans cadre clair, sans visibilité. Cela n'est pas sans conséquence sur leurs conditions de travail, mais aussi sur les agents qu'ils accompagnent.

3. RPS : une nouvelle méthodologie d'évaluation peu connue des acteurs de prévention ?

Dans le même registre, la question de la prévention des risques psychosociaux appelle également des remarques :

La nouvelle méthodologie a été validée en F3SCT nationale depuis **mars 2025**. Or, sur le terrain – dans les centres, au sein des unités, auprès des assistants de prévention et des agents – elle reste largement méconnue. Pourtant, ce sont ces mêmes acteurs qui sont aujourd'hui censés évaluer les RPS. Enfin, il est important de souligner que cette **obligation d'évaluation des risques psychosociaux date de 2013 mais n'est, en 2026, toujours pas effective à l'INRAE**.

4. Groupes de travail de la F3SCT nationale : des groupes de travail de façade

On nous réunit. On nous sollicite. On produit. Mais en réalité, il n'y a pas de véritable dialogue social. Nous en avons des exemples très concrets, notamment dans le groupe de travail **RPS/QVCT**.

Sur la plaquette relative à l'évaluation des RPS, nous avons été sollicités. Des observations ont été formulées. Mais aucun échange n'a eu lieu. Lors de la réunion du 31 mars dernier, le sujet n'a pas été discuté. Il nous a simplement été indiqué qu'une version amendée nous serait renvoyée, sans explication. Même constat pour le **groupe de travail du 30 janvier 2026 sur les accidents de service et les maladies professionnelles** : pas de compte-rendu. Des observations ont été formulées, mais dans les faits, cela reste sans effet. Tout semble déjà décidé en amont. Dans ces conditions, *les représentants du personnel ne serviraient-ils que de simple caution ?*